

Nom: -----

Prénom: -----

Date de naissance : ----/----/----

Adresse : -----

CP/Ville : -----

Fonctionnaire : oui ou non

☎ : / / / /

☎ : / / / /

mail : @

ENTOURER LE PARCOURS VTT CHOISI

20 kms 25 kms 35 Kms 42 Kms

Marche 10 kms

Je certifie avoir lu et accepté le règlement

Signature :

Votre inscription ne sera prise en compte qu'une fois son règlement acquitté à l'ordre de :

Association Sportive des Sapeurs Pompiers de Lillebonne

Rue Auguste Desgenétais

76170 LILLEBONNE

NOS PARTENAIRES



Avantage sport
Votre Equipementier Sportif

16 rue Raoul DUFY
76290 Montvilliers
Tel. 02.35.30.86.80
Fax 02.35.30.93.22
E-mail j.b.burel@avantagesport.fr

Jean-Baptiste BUREL
06 79 21 67 96

Coiffure Création

50 rue Henri Messager
Lillebonne
02 35 38 06 77



Etude - Création
Conception et réalisation
de travaux de chaudronnerie
Tuyauterie - soudure
Maintenance industrielle

AXA LAURENT DEKMEER
Agent Général
5, rue Henri Messager
76170 - LILLEBONNE
Tél. 02 35 38 02 20 - Fax 02 35 38 48 30



Association
pour le Crédit
et l'Épargne
des Fonctionnaires



Banque et populaire à la fois.



Imprimé par nos soins



Dimanche 4 Septembre 2011

Randonnée VTT

« la Fournaise »

**Tee-shirt
aux 80 premiers inscrits**

**4 parcours VTT aux choix
20 Kms 25 Kms 35 Kms 42kms**



Nombreux lots à gagner par tirage au sort

Parcours

Expert : 25 /35 /42 kms

Parcours fléché .

Pratique régulière du VTT conseillée.

Assistance pendant le parcours.

Ravitaillement sur le parcours.

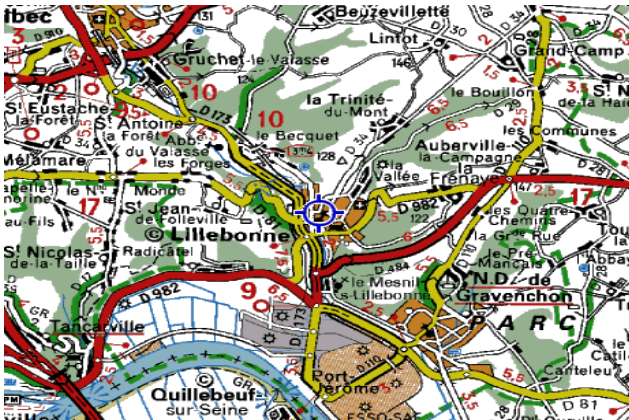
Amateur : 20 kms

Parcours fléché.

Assistance pendant le parcours .

Ravitaillement sur le parcours.

plan



Départ

Rendez-vous centre de secours de Lillebonne

Rue Auguste Desgenétais

à partir de 8h00.

Départ : 8h45

Tarif

5 € pour le VTT

2 € pour la marche

Inscription et Renseignements

Patrick

☎ : 02/35/38/28/28

☎ : 06/77/63/27/00

Ou

Pédro

☎ : 02/35/38/82/91

☎ : 06/25/26/76/05

Site internet : www.asspl.fr

Inscription sur place possible

Règlement

Tout engagement implique que chaque participant a pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses qui figurent ci-après.

La randonnée VTT n'est pas une compétition. Chaque participant est donc tenu de respecter les dispositions du code de la route, ainsi que les panneaux préventifs mise en place par l'organisation . Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Chaque participant devra posséder sa propre assurance accidents corporels et dommages matériels (type responsabilité civile).

Il doit également s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée .

J' autorise les organisateurs à mettre les photos sur leur site internet .

Toute personne engagée ne sera pas remboursée en cas de désistement.

Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que la nature.

Toute personne ne respectant pas les règles de sécurité sera exclu de la randonnée .

L 'association décline toute responsabilité en cas accident survenu lors de cette randonnée.